



Conseil d'Administration du 7 juillet 2021

Compte-rendu Force Ouvrière

Un conseil d'Administration à l'ordre du jour dense et varié, parmi les principaux points à retenir :

- Création des délégations Outre-Mer et Occitanie (délibération) :
un maillage territorial élargi sans moyens supplémentaires, mais au détriment des autres directions territoriales ;
- Attribution d'un marché de fourniture d'un service de stockage Cloud comprenant un outil de gouvernance des données et de connecteurs applicatifs (API) (délibération):
le choix ou plutôt le non choix onéreux d'un prestataire pour 3 ans. La remise en cause du choix de Box en 2019 risquait de devenir plus coûteuse que la poursuite de la collaboration ;
- Le budget rectificatif n°2 (délibération) :
des ajustements budgétaires où la subvention de l'Etat ne couvre plus la masse salariale des agents...Conventionnons...conventionnons, il faut faire rentrer l'argent !
- Plan d'action sur le contrôle interne (délibération) :
un plan qui concerne en priorité le contrôle budgétaire et comptable ;
- Point d'étape Cerem'Avenir (information) :
des agents toujours sans solution, à aider de toute urgence ;
- Point d'étape plateforme collaborative (information) :
encore un nouvel outil...pour nous apprendre à « travailler ensemble »...
- Contrat d'objectif et de performance (débat) :
de la forme sans les fonds...dont il est urgent d'attendre l'adoption après la loi 4D...mais quid des élections en 2022 ?

Création des délégations Outre-Mer et Occitanie (délibération)

Présentation des projets de création d'une délégation Outre-Mer et d'une direction territoriale Occitanie.

La délégation Outre-Mer reposera sur deux agences : Antilles-Guyane (siège Guyane-5 agents) et Océan Indien (Réunion-Mayotte- 6 agents)

La direction territoriale d'Occitanie regroupera les agences de Toulouse (74 agents) et Montpellier (12 agents).

Proposition par la présidente de réaliser un bilan intermédiaire dans 1 an.

Force Ouvrière approuve le principe d'un élargissement des implantations territoriales en Outre-Mer et un ancrage régional pour l'Occitanie. Cependant comme évoqué dans sa déclaration, elle déplore que cela se fasse à effectifs constants et qu'un effet de vase communicant soit fait au détriment des autres Dter (transferts de postes et priorisation dans le recrutement au profit de ces nouvelles entités). Faute de moyens humains à la hauteur des besoins, **FO** s'abstient.

Vote délégation Outre-Mer

Votes	Pour	Abstention	Contre
	13	4 (2 FO – 1 UNSA – 1 CFDT)	1 (CGT)

Adopté

Vote Dter Oc

Votes	Pour	Abstention	Contre
	14	3 (2 FO – 1 UNSA)	1 (CGT)

Adopté

Attribution d'un marché de fourniture d'un service de stockage Cloud comprenant un outil de gouvernance des données et de connecteurs applicatifs (API) (délibération)

Il s'agit d'un marché **sans publicité ni mise en concurrence**, passé avec la société américaine Box ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Box_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Box_(entreprise))) pour un montant de **1 197 000 € HT** sur 3 ans. Ce marché validera le choix de Box fait en 2019 car un changement aurait été très coûteux.

La DSI est interrogée sur :

- l'absence de mise en concurrence et le coût élevé du marché -> réponse DSI : le choix de Box en 2019 était le meilleur rapport qualité/prix. Depuis 2019, avec l'investissement humain et technique important, le choix a été fait de poursuivre en négociant le marché. Négociation avec Box depuis + d'1 an.
- l'impact environnemental des serveurs -> réponse DSI : de façon globale le numérique contribue à ~2 % de l'empreinte carbone. Les anciennes infrastructures locales avaient aussi une contribution à notre empreinte carbone !
- la sécurité et l'indépendance des données (**Force Ouvrière**) -> réponse DSI : la simplification du stockage inhérente à l'outil permet l'indépendance vis-à-vis autres gros fournisseurs (ex Microsoft).
- L'unification du stockage et l'indépendance entre le stockage indépendant et la partie applicative constituent une solution interopérable et une meilleure gestion de la

sécurité. La question de la dépendance et de la souveraineté au sein de l'Union Européenne est débattue actuellement.

La sécurité par infrastructures de stockage locales actuelles n'est pas au niveau.

- La durée pour le rétablissement des données -> réponse DSI/DG : Box gère l'historique des fichiers et fait des sauvegardes sur les 6 derniers mois.
- une éventuelle mise en concurrence dans 3 ans -> réponse DSI : Appel d'offre dans 3 ans vraisemblable.
- vitesse de migration (**Force Ouvrière**) -> réponse DSI : si sortie du marché, l'anticiper 1 an avant. Période de rétention des données prévue au contrat.

Votes	Pour	Abstention	Contre
	13	1 (CFDT)	4 (2 FO – 1 CGT – 1 UNSA)

Adopté

Force Ouvrière regrette la dépendance vis-à-vis de cet outil qui a conduit à ne pas avoir d'autre choix que de poursuivre dans le cadre d'un marché négocié onéreux.

Budget rectificatif n°2 (délibération)

Il s'agit d'une présentation d'ajustements dans les prévisions budgétaires.

Pour **Force Ouvrière**, la subvention pour charge de service public ne couvre plus les dépenses de personnel. Ce n'est pas au Cerema de pallier au désengagement de l'Etat.

Pour ces raisons, **Force Ouvrière** voté contre.

Votes	Pour	Abstention	Contre
	13	1 (CFDT)	4 (2 FO – 1 CGT – 1 UNSA)

Adopté

Plan d'action sur le contrôle interne (délibération)

Présentation de ce plan limité dans un premier temps au contrôle budgétaire et comptable.

Force Ouvrière s'étonne que les opérations de fin d'exercice ne fassent pas l'objet de ce contrôle. L'agent comptable considère qu'il s'agit d'opérations récurrentes qui ont chaque année, et n'auraient alors pas besoin de cette forme de contrôle.

Votes	Pour	Abstention	Contre
	13	4 (2 FO – 1 UNSA – 1 CFDT)	1 (CGT)

Adopté

Point d'étape Cerem'Avenir (information)

Le DG déclare à la SG du MTE que le Cerema fonctionne difficilement en dessous de la jauge des 2400 postes actuels (non comptés les postes en attente et supprimés !).

Le pré-positionnement a concerné 2560 agents dont 246 postes ont été supprimés !

Au 1^{er} juillet 2021, 160 personnes sont encore placées sur lettre de mission, dont 77 agents sont sans solution immédiate, recherche de solutions !

Force Ouvrière constate l'importance du nombre d'agents sans solutions et insiste sur une démarche d'accompagnement tant professionnelle qu'humaine et interroge sur un accompagnement financier de formations -> réponse DRH : accompagnement très individualisé et possibilité de financer des formations.

Focus sur les ETST : 13 sont sans solution, pour la SG du MTE, leur requalification est inscrite à l'agenda social du 2eme semestre 2021.

Le DRH évoque le plan de développement des compétences avec la cartographie des compétences, Comete2.

Point d'étape plateforme (information)

Présentation d'un nouvel outil (encore un !) collaboratif à destination du grand public et des collectivités territoriales. Il est destiné à aider et mobiliser des ressources (documentaires et humaines) sur des sujets précis.

Une vidéo de 20 minutes présente les fonctionnalités de cet outil à l'ensemble des administrateurs.

Pour le DG : son alimentation se fera à partir de ressources internes du Cerema d'abord, puis par les communautés métiers. Objectif : faire descendre les informations dans ces communautés et fédérer les partenaires. Une mission d'archivage est en cours.

Pour **Force Ouvrière**, bien que cet outil puisse être intéressant pour l'extérieur, il y a lieu de s'interroger sur le niveau de la communauté métier, qui fera son alimentation en données ; car il y a un risque (une fois de plus !) chronophage pour les agents. -> réponse DG : c'est un système partagé, décentralisé sur le modèle des réseaux sociaux, mais une régulation sera nécessaire !

Contrat d'objectif et de performance (débat)

Force Ouvrière a dressé à plusieurs reprises le constat de l'absence de moyens dans ce contrat en le résumant ainsi : de la forme sans les fonds...

DG : les indicateurs valent à effectif constant. Si l'effectif diminue, les indicateurs devront être revus. Le DG fait remarquer à la tutelle, que si la baisse d'effectifs continuait, cela remettrait en cause la pérennité du Cerema. Les 2400 ETP constituent un plancher pour les 6 domaines d'activités. Sous 2400 ETP, quel domaine devra être abandonné et que deviendront les agents ?

Il faut cependant attendre que le projet de loi 4D soit voté pour valider le COP (fin 2021?).

Réponses aux déclarations liminaires syndicales

Réponses du DG

- Sur les effectifs, en accord avec les remarques de **Force Ouvrière**, toujours en discussion avec les tutelles. Ensuite, les discussions se feront au niveau du parlement après l'été pour le projet de loi de finances. Il reconnaît être arrivé à un niveau plancher pour un Cerema viable.
- Sur les outils : une partie des problèmes sont dus à la phase d'apprentissage des fonctionnalités par les agents.
- Loi 4D : parlementaires de tous bords politiques intéressés par le Cerema et motivés par sa stabilisation au niveau des effectifs, convaincus par l'intérêt des collectivités.
- Lanceurs d'alerte : travail avec les autorités cette année, présentation en CA d'ici la fin de l'année.
- Annulation de l'arrêté restructuration : à cause d'un vice de forme (manque annexe). En même temps, validation par la justice de la décision du DG sur Cerem'Avenir.

Réponses de la présidente

A la question de **Force Ouvrière** sur ses résultats depuis son arrivée : elle a poursuivi le travail de son prédécesseur consistant à faire connaître le Cerema auprès des collectivités territoriales, intensifier leur confiance (conventions)...

Autre interrogation de **Force Ouvrière** : sur la situation des discussions avec Bercy : -> les discussions se poursuivent pour la stabilisation des effectifs, calage sur le calendrier de la procédure budgétaire (arbitrages de Bercy en juillet).

La représentante de FNE (A. Popelin) souligne la réduction nette des effectifs des opérateurs et entend le mal être des agents.

Prochaines séances du Conseil d'Administration :

-7 octobre 2021 après-midi

-1er décembre 2021 après-midi